



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Date de la convocation :

Le 18 janvier 2022

Date d'affichage :

Le 18 janvier 2022

Nombre de membres :Afférents au conseil
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 6

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, M. Romain DRUMEZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, Mme Sophie PASSRERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Angélique WASIL, M. Daniel LAIGLE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Didier COMPARON, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Serge HERMANT, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE.

Absents : M. Alain COURAULT, Mme Sylvie DEBOVE.

Excusés ayant donné procuration : M. Didier COMPARON pouvoir à Philippe CARON, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES pouvoir à M. Jean-Pierre COQUELLE, M. Jimmy DELESTIENNE pouvoir à M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD, Mme Virginie MARTEL pouvoir à Mme Catherine BECART, Mme Cindy QUESTE pouvoir à M. Philippe DUTKIEWICZ.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART

Objet : Vente d'une parcelle de terrain, section AS N°s 454, rue Auguste Leroux

Par délibération du 2 décembre 2021 le Conseil Municipal a procédé à la désaffectation et au déclassement du terrain communal situé Rue Auguste Leroux et a donné à Monsieur le Maire pouvoir pour la négociation du prix de vente dudit bien.

Monsieur le Maire précise qu'une offre a été faite par la Société Héraclide Invest au prix de 20€ le m², soit 116 640€.

Les frais d'acte de vente ainsi que l'aménagement des voiries, réseaux et divers sont à la charge du promoteur.

Vu l'avis des domaines en date du 19 janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention).

Accepte la vente du terrain sis Rue Auguste Leroux, section cadastrale AS 454, pour une superficie de 5832 m², à la société Héraclide Invest, au prix de 116 640€.

Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis, l'acte de vente et ses pièces annexes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant